

## **27 - Musées de la Citadelle - Conventions avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation et la Société Botanique de Franche-Comté**

*M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :*

### **1 - Convention de mise à disposition de locaux pour l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation**

En septembre 2001, l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation signait une convention d'occupation d'un local situé au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment des Cadets de la Citadelle afin de mener ses missions pour faire vivre la mémoire de la résistance et de la déportation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un Etablissement Public a été créé pour gérer l'ensemble de la Citadelle ainsi que les musées situés sur le site.

Il convient donc de signer un avenant avec cette association qui associe l'Etablissement Public afin d'assurer la continuité d'exécution de la convention initiale.

### **2 - Convention de partenariat avec la Société Botanique de Franche-Comté et l'Association des Conservateurs**

En juillet 2007, le Muséum d'Histoire Naturelle de la Citadelle de Besançon signait une convention de partenariat avec la Société Botanique de Franche-Comté et la section fédérée de Franche-Comté de l'Association des Conservateurs en vue de conduire des actions à caractère scientifique relatives aux collections des herbiers confiées au Muséum.

En janvier 2011, la Ville a créé un Etablissement Public qui assure la gestion de l'ensemble de la Citadelle ainsi que celle des musées situés sur le site.

Il convient donc de transférer à l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial cette convention portant sur la médiation scientifique, mission qui lui a été confiée par la Ville, afin d'assurer la continuité d'exécution de la convention initiale.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- la convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation et avec l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial

- l'avenant à la convention avec la Société Botanique de Franche-Comté, la section fédérée de Franche-Comté de l'Association des conservateurs et l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.*